

# Bulletin municipal

Mai 2024



P. 13

Le Conseil  
Municipal  
des Jeunes



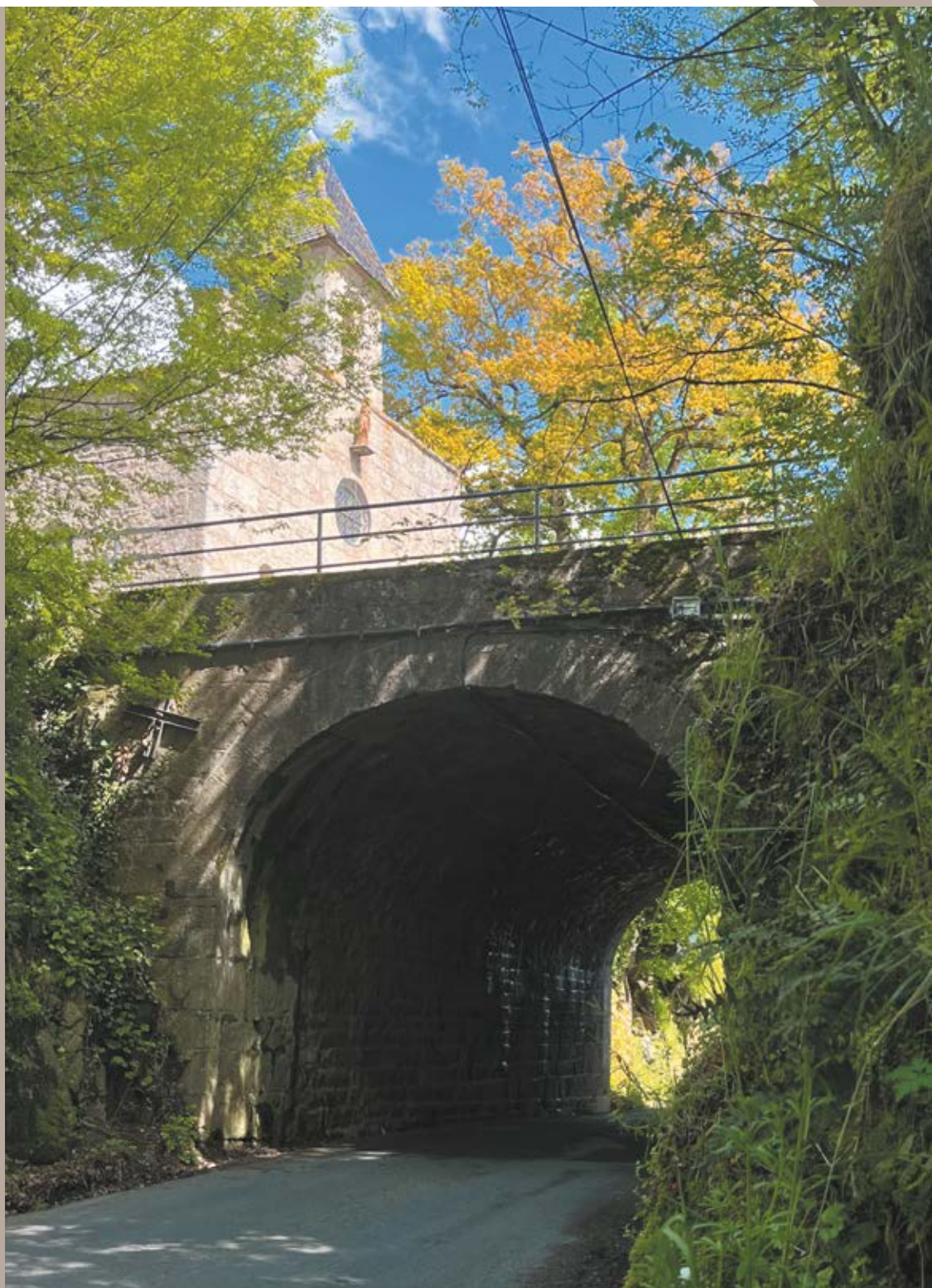
P. 15

La fête  
de la musique :  
samedi 22 juin



P. 22

La marche  
des  
Nez en l'Air

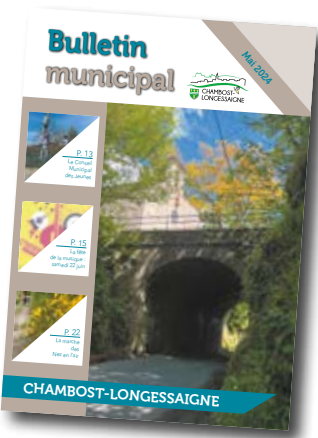


## CHAMBOST-LONGESSAIGNE



SOMMAIRE

|                                                                                              |         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Le mot du Maire                                                                              | 3       |
| Les procès-verbaux des conseils municipaux                                                   | 4 à 12  |
| Les informations du Conseil Municipal                                                        | 12 à 17 |
| Commémoration du 8 mai 2024 :<br>fin de la Seconde Guerre Mondiale                           |         |
| Commission Cadre de vie                                                                      |         |
| Changement d'horaire de la levée du courrier<br>à l'agence postale                           | 13      |
| Commission Participation citoyenne                                                           |         |
| Le Conseil Municipal des Jeunes                                                              | 13      |
| Commission Vie culturelle                                                                    |         |
| La Grande Lessive® 21 mars 2024                                                              | 14      |
| Un Mouton dans le Ciel                                                                       | 15      |
| La fête de la musique                                                                        | 15      |
| Histoire et patrimoine                                                                       |         |
| Raconte-moi Chambost                                                                         | 16      |
| La minute verte                                                                              |         |
| Les agriculteurs du canton de réunissent pour<br>organiser une collecte de plastiques usagés | 17      |
| La vie à l'école                                                                             | 17      |
| Rando à l'école                                                                              |         |
| La vie associative                                                                           | 18 à 24 |
| Bibliothèque                                                                                 | 18      |
| Association des Jeunes de Chambost (AJC)                                                     | 18      |
| Ça bouge à l'AGC !                                                                           | 19      |



|                                                        |         |
|--------------------------------------------------------|---------|
| Le petit théâtre du Colombier                          | 19      |
| Le loto du Sou des Écoles                              | 20      |
| ChamboOst                                              | 20      |
| La fête des classes en 4                               | 21      |
| Barbecue des classes en 5                              | 22      |
| Ventes à emporter :                                    |         |
| manifestation réussie pour le CPCL                     | 23      |
| La marche des Nez en l'Air                             | 24      |
| Les informations de la CCMDL                           | 25 - 26 |
| Restos du Cœur de L'Arbresle                           | 25      |
| Le Kalepin                                             | 25      |
| Conseil d'administration de l'ETAIS                    | 25      |
| Le Bus France services                                 | 26      |
| Covoiturage solidaire des Monts du Lyonnais            | 26      |
| Calendrier des manifestations<br>juin à septembre 2024 | 27      |
| Infos pratiques                                        | 28      |

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

L'actualité locale et printanière m'amène à vous livrer **ma réflexion, mon questionnement sur le vivre ensemble en milieu rural.**

Je commence par la **journée du 19 avril**. Les bolides du **rallye de Charbonnières** ont sillonné les chemins de la commune. Les experts en sport automobile ont pu observer les prouesses de certains pilotes chevronnés, d'autres se sont extasiés devant la beauté des voitures. De nombreux passionnés aux yeux pétillants de bonheur ont arpenté les champs pour voir le spectacle au plus près. Et, d'autres téléphonaient en mairie pour que nous leur établissions leur trajet dans ce contexte de circulation perturbée. Certains, désespérés, se demandaient comment ils allaient pouvoir passer la journée en étant bloqués chez eux. D'autres encore ont fait part de leur mécontentement du fait de la gêne occasionnée. Et, plusieurs habitants ont dit ne pas comprendre le choix de la municipalité d'autoriser le passage de ce rallye dans un contexte aussi préoccupant sur le plan environnemental.

**Passons maintenant à l'épisode canin !** De plus en plus d'habitants cohabitent avec un chien, voire deux ou plus. Ces animaux, petits, grands, bruns, noirs, blancs sont considérés comme de fidèles compagnons, qui comblent leurs maîtres d'affection et effectuent un beau travail en protégeant ou en guidant les troupeaux. D'autres Chambostiens se plaindront auprès du maire de voir les trottoirs tapissés de déjection. D'autres ne comprendront pas que le maire, toujours, ne les fasse pas taire, tellement ils perturbent le calme campagnard par leurs aboiements. Les marcheurs quant à eux m'alertent sur le danger des chiens qui mordent ou qui les apeurent en échappant à la surveillance de leur propriétaire.

Et, le dernier point qui a nourri ma réflexion, c'est **le rapport à la consommation**. Des habitants sont de fidèles clients des lieux de vente de proximité sur la commune et sont désespérés à l'idée que tout cela pourrait s'arrêter. D'autres sont des inconditionnels des grandes surfaces et ne se soucient pas de la vie économique locale. D'autres encore ne comprennent pas que la municipalité ne fasse rien pour les commerces même s'ils ne poussent jamais la porte de ces derniers.

Vous l'avez compris, nous sommes tous différents, voire très différents. Ce qui nous rassemble, c'est notre domiciliation, nous sommes tous Chambostiens ! Et ce qui pourrait renforcer cela, c'est de partager l'objectif de bien vivre ensemble ! Pour



cela, il me semble impératif de vérifier que nos choix, notre organisation, nos manquements ne provoquent pas de gêne pour autrui et n'en viennent pas à troubler l'équilibre de vie du village. Et si, malheureusement, il devait en être autrement, l'échange courtois résout beaucoup de problèmes... plus que la médiation du maire !

Vous voyez certainement où je veux en venir... La municipalité est régulièrement amenée à faire des choix, à intervenir en tenant compte de toutes ces divergences d'opinions, de besoins et ne doit en aucun cas perdre de vue l'intérêt général, le respect de la liberté individuelle... et le fait qu'elle peut faire des erreurs d'analyse et d'appréciation. C'est pourquoi, si vous êtes en capacité de vous exprimer respectueusement, je n'aurais de cesse à vous encourager à être force de propositions !

En toute humilité, je vous souhaite un printemps plein d'enthousiasme !

Marie-Luce ARNOUX  
Maire de Chambost-Longessaigne





## PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX

### ▲ 11 JANVIER 2024 ▲

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 11 janvier 2024, sous la présidence de Mme Marie-Luce ARNOUX, Maire :

**PREND CONNAISSANCE** des procurations accordées par les conseils municipaux absents ou en retard à la réunion, à savoir :

- M. CHARBONNIER donne pouvoir à Mme JOUBERT

- M. CHEVALIER donne pouvoir à M. SOULARD

- M. ASSAM donne pouvoir à Mme ARNOUX

**DÉSIGNE** Mme BOURBON-CHAPUIS comme secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel des conseillers et déclare que le quorum est atteint.

**ADOpte** à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023.

M. VINCENT est arrivé en cours de séance et prend part à la délibération n°03 et la délibération n°04.

Madame le Maire informe l'assemblée de l'intervention de Comptoir de Campagne relative à la prestation d'accompagnement pour la réhabilitation du commerce.

• **DÉLIBÉRATION N°01 – APPROBATION DES MODIFICATIONS À APPORTER AUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS ET DE LA BASSE VALLÉE DU GIER**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la délibération du 17 novembre 2023 prise par le Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier acceptant les modifications à apporter aux statuts du Syndicat. Elle expose les différentes modifications à apporter aux statuts actuels concernant la composition du syndicat (34 communes du Rhône, Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien, Vienne Condrieu Agglo, 24 communes de la Loire, Saint-Etienne Métropole), l'adresse du siège et la représentation du comité syndical. À l'unanimité, Le Conseil Municipal approuve ces modifications.

• **DÉLIBÉRATION N°02 – FOURNITURE ET POSE DE COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE POUR**

**LA COLLECTE DES DÉCHETS ET MAINTENANCE DE L'ENSEMBLE DES ÉQUIPEMENTS – SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC**

La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) dans un objectif de mutualisation des moyens a proposé aux communes de son territoire de porter la consultation concernant la fourniture et la pose de colonnes d'apport volontaire semi enterrées et enterrées pour la collecte des déchets ainsi que la maintenance de l'ensemble de ces équipements.

À ce titre, une convention de groupement de commande a été mise en place conformément à la réglementation.

La consultation des entreprises a été lancée le 26 septembre 2023 avec une réception des offres le 6 novembre 2023.

Après analyse des offres, la commission d'Appel d'Offres de la CCMDL, réunie le jeudi 7 décembre 2023, a décidé de retenir l'entreprise ASTECH pour un montant maximum de 3 700 000 € HT (montant pour la CCMDL et les 32 communes).

À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les marchés et avenants éventuels.

• **DÉLIBÉRATION N°03 – APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DU LYONNAIS ET LA COMMUNE DE CHAMBOST-LONGESSAIGNE**

**– RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES, LOGICIEL COMMUN ET MUTUALISATION D'UN COORDINATEUR**  
Madame le Maire rappelle que la CCMDL a permis la mise en réseau des bibliothèques de son territoire notamment au travers d'un logiciel SIGB commun (et donc un catalogue commun) et l'embauche d'un coordinateur

Cette mise en réseau bénéficie à l'ensemble des usagers et lecteurs du territoire grâce au catalogue commun et aux nombreux services qui y sont associés.

Elle bénéficie aussi aux bibliothécaires grâce aux échanges avec les autres bibliothèques et à la modernisation des équipements.

Cette mise en réseau se fait dans le cadre d'un contrat territoire lecture (CTL) signé par la CCMDL et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ; des financements ont été accordés pour permettre la rémunération d'un poste de coordination du réseau des bibliothèques de la CCMDL (32 communes réparties sur deux départements : 25 dans le Rhône, 7 dans la Loire) et des communes d'Yzeron et Courzieu, à temps plein. Le financement CTL se termine le 11 juin 2024, sans possibilité de renouvellement.

Chaque commune du réseau a conventionné avec la CCMDL pour la période du 12 juin 2021 au 31 décembre 2023. Compte tenu du financement jusqu'au 11 juin, il convient de prolonger par avenant cette convention, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant à la convention de partenariat et autorise Madame le Maire à le signer.

• **DÉLIBÉRATION N°04 – CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET DE MISE À DISPOSITION DE BIEN IMMOBILIER AVEC LE SMAELT**

Madame le Maire expose que, compte tenu des compétences du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Loire et de la Toranche en matière d'aménagement, de restauration et d'entretien des lits mineurs, berges, ripisylves et ouvrages hydrauliques des cours d'eau, canaux, plans d'eau présentant un intérêt général à l'échelle du bassin versant Bernard Revoute Loire Toranche, et afin de simplifier les démarches administratives lors de la réalisation des études préliminaires et des travaux, il a été convenu qu'une seule collectivité, le SMAELT, en assurerait la maîtrise d'ouvrage.

Un projet de rétablissement de la continuité écologique (sédimentaire et piscicole) par l'aménagement de la chute du pont de la montée du Genevet a été validé par les deux parties.

Une convention doit être signée entre la Commune, propriétaire des ouvrages (pont et parcelle aval en rive droite) et le SMAELT afin

d'entériner ainsi un transfert de maîtrise d'ouvrage en ce qui concerne le rétablissement de la continuité écologique sur le ruisseau dans la traversée urbaine de Chambost-Longessaigne.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

• **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.22 DU CGCT**

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a signé le devis proposé par la SAS Comptoir de Campagne pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à l'implantation d'un commerce multi-services dans le cadre du projet de réhabilitation du commerce en location-gérance pour un montant total de 2400 € TTC.

Le principe repose sur un modèle de commerces multiservices conviviaux composés :

- d'une épicerie de produits sourcés essentiellement en circuit-court, d'un complément en produits de dépannage ;

- de services de proximité tels que la FDJ, la presse locale, pressing, cordonnerie, etc. ;

- d'une salle attenante au commerce accueillant des professionnels et libéraux (ostéopathe, coiffeur, assureur, banquier, etc.) ;

- d'une offre de bistrot (petite restauration et bar).

Dans ce cadre, l'étude de Comptoir de campagne évalue le potentiel de réussite du projet dans le cadre d'une étude d'implantation, grâce à leurs outils et indicateurs. En fonction des résultats de l'étude, Comptoir de campagne peut ensuite proposer de poursuivre leur travail dans le cadre d'une seconde phase de création et développement du projet.

L'assemblée accueille favorablement cette prestation.

• **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA) DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.23 DU CGCT**

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal des dépôts de déclaration d'intention d'aliéner pour lesquels il n'a pas été, à ce jour, usé du droit de préemption :

Date de réception : 14/12/2023

Notaire : Maître COTTE Lydie

à Champagne-au-Mont-d'Or  
Vendeur / Acquéreur : POHU/CHADUIRON

Adresse : 12 rue de l'Egalité

Type de bien : Terrain à bâtir

Date de réception : 02/01/2024

Notaire : Maître Guillaume ABEL-LARD à St-Laurent-de-Chamousset

Vendeur / Acquéreur : BRUNEAU/LASSUS

Adresse : 37 rue des Iris

Type de bien : Usage habitation

Date de réception : 02/01/2024

Notaire : Maître Marie-Blanche DEPAILLAT à Panissières

Vendeur / Acquéreur : BERNARD/VIALLO

Adresse : 5 route de Villechenève

Type de bien : Usage habitation

• **COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS**

- **Commission Bâtiment :**

Poursuite des travaux d'éclairage à la salle polyvalente.

Un RDV est fixé pour un devis de changement des fenêtres de la classe de maternelles du RDC le 17/01 à 18h.

- **Commission Urbanisme :**

Une première réunion de travail a eu lieu avec le cabinet de géomètre CLAVIER, le cabinet architecte GAUTHIER et M. MASSACRIER de Bâtir et Loger. Il a été convenu de vérifier l'intérêt de toutes les missions initialement confiées au cabinet de géomètre-architecte et d'attendre la réponse d'engagement ferme de Bâtir et Loger qui devrait être communiquée en février pour engager le travail d'élaboration du permis d'aménager.

Un projet d'implantation de Tiny House en zone urbaine a été présenté à la commission. Le pétitionnaire est invité à déposer une demande de permis de construire.

- **Commission Vie scolaire :**

Une réunion de travail est prévue avec les agents concernés par le service cantine le 15 janvier afin de faire un état des lieux sur le fonctionnement du 1<sup>er</sup> trimestre scolaire.

Un temps de travail sur le projet d'école est envisagé avec la présence du personnel communal le 7 février en joignant si possible le temps de mini-formation à l'utilisation du défibrillateur.

- **Commission Vie culturelle :**

Laura THIELY, photographe originaire de la commune a reçu le titre de portraitiste de France pour 4 ans

par la Fédération Française des Photographes et des Métiers de l'Image (FFPMI) et pour fêter cela, elle propose à la commune, une exposition de 12 photos qui pourrait avoir lieu en avril 2024.

Un appel à participation est lancé pour :

- La Grande Lessive. Le thème de cette année est "Faire des bulles". Cette manifestation aura lieu le jeudi 21 mars.

- La fête de la musique qui aura lieu le 22 juin à 15h, place de l'église. Ces appels sont diffusés dans le prochain bulletin.

- **Commission Cadre de vie :**

Trois arbres ont été plantés dans la cour de l'école pendant les vacances de Noël, l'objectif étant de végétaliser l'espace afin de réguler à terme la température au sein du bâtiment. Mme RABILLON, M. BONNET et M. PENIN aideront à l'enlèvement des décorations de Noël avec le groupe déco de ChamboOst le vendredi 19 janvier après-midi.

- **Commission Vie associative :**

L'inauguration du stade est prévue le samedi 27 janvier à 14h. Le FC2M organise l'animation de cet événement (match, diffusion d'un diaporama, etc). La municipalité met à disposition les grilles pour l'exposition de photos dans la salle polyvalente.

- **Commission Communication :**

Le prochain bulletin à paraître début février est en cours de finalisation. Une formation pour l'alimentation du nouveau site est prévue le mardi 30 janvier entre 10h et 12h en mairie. Le nouveau site sera opérationnel d'ici la fin du premier semestre.

- **Commission Participation citoyenne :**

Le prochain Conseil Municipal des jeunes est prévu le vendredi 9 février à 18h.

La prochaine réunion préparatoire de la commission aura lieu le 7 février à 17h30.

• **QUESTIONS DIVERSES**

- **Tarifs assainissement de la CCMDL pour 2024 :** En 2022, une projection tarifaire avec un tarif cible harmonisé de 2,39 € TTC par m³ en 2026 a été approuvée. Cette projection prévoyait une évolution annuelle des tarifs du délégataire, à ce jour cette évolution n'est pas tout à fait identique à la réalité car l'inflation a été plus forte que prévue. En 2024, la part fixe passe donc

## PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX (SUITE)

à 40,29 € contre 37,56 € et la part variable à 0,7554 € contre 0,7042 €.

- **Services Ordures Ménagères de la CCMDL** : la création des badges déchetterie a permis le repérage de 250 nouveaux foyers de contribuable.

- **Courrier de la Ruche de l'Écologie relatif à l'énergie et la ressource en eau** : Ce courrier met en évidence les efforts des communes au niveau de l'extinction de l'éclairage public la nuit. Il est regrettable que les travaux liés à la démarche performante ne soient pas mentionnés pour la commune de Chambost-Longessaigne.

- **Prochaine date de conseil municipal 2024** : jeudi 8 février, jeudi 7 mars, jeudi 4 avril, jeudi 2 mai, jeudi 6 juin et jeudi 4 juillet à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

### ▲ 8 FÉVRIER 2024 ▲

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 8 février 2024, sous la présidence de Mme Marie-Luce ARNOUX, Maire :

**PREND CONNAISSANCE** des procurations accordées par les conseils municipaux absents ou en retard à la réunion, à savoir :

- Mme RABILLON donne pouvoir à Mme BOURBON-CHAPUIS

- M. CHEVALIER donne pouvoir à Mme CHAMBOST

- Mme JOUBERT donne pouvoir à M. CHARBONNIER

- M. BONNET donne pouvoir à Mme ARNOUX

**DÉSIGNE** Mme BLAIN comme secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel des conseillers et déclare que le quorum est atteint.

**ADOpte** à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2024.

Madame le Maire informe l'assemblée de l'intervention de M. BERNARD du service "Transition écologique" de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais pour présenter le bilan énergie des bâtiments communaux.

• **DÉLIBÉRATION N°01 – QUOTE-PART RÉSEAU UNITAIRE – PARTICIPATION 2024 DE LA COMMUNE** Madame le Maire rappelle que la

Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) est compétente en matière d'assainissement collectif et les communes conservent la compétence eaux pluviales. Les eaux usées et les eaux pluviales ne transitent pas toujours dans des réseaux de collecte séparés : ces réseaux sont dits unitaires. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, la CCMDL a confié l'exploitation des réseaux et des ouvrages d'assainissement à SUEZ Environnement dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) et SUEZ facture chaque année à la communauté de communes une quote-part liée à ces eaux claires qui transitent dans les réseaux unitaires. Depuis le transfert de la compétence assainissement collectif, la commune participe au financement de l'exploitation des réseaux d'eaux pluviales proportionnellement aux mètres linéaires de réseaux unitaires implantés sur la commune.

Il est proposé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 de mettre à jour la participation appelée auprès des communes en fonction :

- du montant appelé par SUEZ auprès de la CCMDL,

- des ml de réseaux unitaires présents sur la commune.

Ce montant sera revu annuellement avec SUEZ en fonction de la réduction effective des réseaux unitaires.

Vu le tableau de répartition proposé par la CCMDL, à l'unanimité des membres votants, le Conseil Municipal,

- **FIXE** le montant de la participation de la commune à la gestion des eaux pluviales selon le montant appelé par SUEZ auprès de la CCMDL et le nombre de mètres linéaires de réseaux unitaires actualisés, soit 4,26 km et 1452,69 € par an.

• **DÉLIBÉRATION N°02 – EXONÉRATION EN FAVEUR DES LOGEMENTS NEUFS PRÉSENTANT UNE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE ÉLEVÉE**

Madame le Maire expose les nouvelles dispositions de l'article 1383-0 B bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer à concurrence d'un taux compris entre 50 % et 100 % et pour la part qui lui revient, les

constructions de logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au I bis de l'article 1384 A du code général des impôts, supérieurs à ceux de la réglementation environnementale RE 2020 en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'exonération s'applique pour une durée de cinq ans à compter de l'année suivant celle de l'achèvement de la construction.

Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire devra joindre tous les éléments justifiant du respect des critères de performance énergétique requis à la déclaration fiscale déposée dans les 90 jours de l'achèvement du logement.

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention, 12 voix pour), le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au I bis de l'article 1384 A du code général des impôts.

- **FIXE** le taux de l'exonération à 50 %

• **DÉLIBÉRATION N°03 – FONGIBILITÉ DES CRÉDITS (NOMENCLATURE M57)**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au conseil municipal, dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

• **DÉLIBÉRATION N°04 – INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – AVIS RELATIF À L'EXTENSION DE L'UNITÉ DE MÉTHANISATION MÉTHARAVOUÈRE DE HAUTE-RIVOIRE**

La commune de Chambost-Longessaigne a réceptionné, en date du 26 janvier 2024, un dossier transmis par la préfecture du Rhône au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, relatif à la demande d'extension d'une unité de méthanisation située à Haute-Rivoire portée par la société MÉTHARAVOUÈRE.

Une consultation du public est ouverte du 19 février 2024 au 18 mars 2024 inclus.

L'unité de méthanisation utilise comme intrants les fumiers et lisiers de 4 exploitations agricoles, du lactosérum, des matières stercoraires et des coproduits ou déchets d'origine végétale.

La quantité de matière à traiter annuellement ne dépasse pas les 10 000 tonnes soit 27 tonnes par jour. Les digestats (environ 9500 tonnes par an) sont valorisés par épandage sur les terrains de 4 exploitations agricoles associées à la société selon un plan d'épandage de 488 hectares répartis sur Haute-Rivoire, Meys, St-Clément-les-Places, Ste-Foy-l'Argentière, St-Martin-Lestra, Chambost-Longessaigne, St-Héand, St-Laurent-de-Chamousset, Les Halles, Aveize, St-Genis-l'Argentière.

Le cogénérateur permet la conversion énergétique du biogaz en énergie électrique vendue à EDF et en énergie thermique pour l'eau chaude sanitaire de l'exploitation de l'EARL MILAN.

En complément des intrants actuels, la société MÉTHARAVOUÈRE souhaite méthaniser des déchets non

dangereux et notamment des coproduits résultant du traitement des effluents de l'industrie agroalimentaire avec un maximum de 600 tonnes par an.

Ce projet implique un changement de rubrique au titre de la législation des installations classées et une augmentation de l'activité, objet de la consultation du public.

À la majorité (1 abstention, 12 voix pour), le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'extension de l'unité de méthanisation de la société MÉTHARAVOUÈRE située à Haute-Rivoire, avec une vigilance particulière à apporter :

- au respect des règles environnementales en termes d'odeur et de bruit,

- aux contrôles réguliers de la conformité de l'installation et de ses rejets,

- aux opérations d'épandage du digestat.

• **COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS**

- **Commission Urbanisme :**

La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables met les collectivités locales au cœur de la planification et prévoit qu'elles définissent des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables sur leurs territoires. Lors de la conférence des maires du 23 janvier, les élus ont validé le principe d'un accompagnement apporté par les services de la communauté de communes aux communes intéressées. Un atelier avec la DDT pour aider à mieux comprendre cette loi et à prendre en main le portail cartographique est prévu le mardi 20 février 18h-20h, à la Salle Est-Ouest à Ste-Foy-l'Argentière. Mme RABILLON, M. VINCENT et Mme JOUBERT représenteront la commune.

- **Commission Vie scolaire :**

Le prochain conseil d'école aura lieu le 7 mars ; Mme CHAMBOST et Mme le maire représenteront la municipalité. Il sera proposé à la directrice de l'école d'inscrire à l'ordre du jour les élections du prochain CMJ.

Le personnel scolaire et l'équipe enseignante ont bénéficié d'une formation à l'utilisation du défibrillateur et d'un temps de travail sur le projet d'école.

- **Commission Vie culturelle :**

-> Dans le cadre du Festival "Un Mouton dans le ciel", la Fabrik proposera son spectacle : "Le roi

des sables" de la Compagnie Colec-tivo Terron, à destination des enfants de 5 ans et plus. Il aura lieu le jeudi 18 avril à 16h. M. ASSAM et Mme JOUBERT accueilleront les artistes.

-> La Grande Lessive aura lieu le 21 mars sur le thème "faire des bulles". La garderie périscolaire, l'Atelier du Vieux Logis, la bibliothèque et les habitants sont mobilisés pour cette manifestation.

-> Il est annoncé qu'il est possible de voir l'exposition "Notre planète, notre avenir" à la bibliothèque. Des jeunes d'Auvergne Rhône-Alpes et d'Afrique partagent leurs visions de la justice climatique.

- **Commission Cadre de vie :**

M. SOULARD fait un compte rendu de la réunion qui s'est tenu le 24 janvier au sujet de la mobilité douce. Il est à nouveau envisagé différents travaux qui nécessiteront entre autres une coopération avec les gestionnaires des réseaux d'eau, d'assainissement.

- **Commission Vie associative :**

En vue du passage sur la commune de la 76<sup>e</sup> édition du Rallye Rhône Charbonnières du 18, 19 et 20 avril 2024, M. SOULARD précise qu'il a été convenu avec le Club Automobile de demander à l'ASA d'organiser une réunion publique au sujet de cette manifestation afin d'apporter de l'information et de répondre aux questions des habitants.

L'ASA propose une réunion publique le vendredi 8 mars à 19h en salle de conseil municipal.

- **Commission Communication :**

-> Mme BOURBON-CHAPUIS fait un compte rendu de la formation avec Helli Hello et énonce les dernières étapes de travail avant la mise en ligne du site internet. Et, elle présente une maquette du site internet. -> Les articles pour l'édition du prochain bulletin sont à transmettre pour le 30 avril 2024.

- **Commission Participation citoyenne :**

Les jeunes du CMJ vont visiter les City-stade sur les communes de Montrottier et Longessaigne, analyser des devis d'abris vélos et penser à leur investissement au niveau de l'animation pour avancer sur leurs projets.

Plusieurs dates sont à retenir en vue des élections du prochain CMJ :

Le 6 avril pour un bilan de leur mandat



PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX (SUITE)

Le 26 juin pour une réunion d'information  
Le 20 septembre dépôt des candidatures.

• QUESTIONS DIVERSES

- Information du passage sur la commune des véhicules d'époque du Rallye Charbonnières-les-Bains Classic le 23 mars prochain entre 16h et 17h30.  
Prochaine date de conseil municipal 2024 : jeudi 7 mars, jeudi 4 avril, jeudi 2 mai, jeudi 6 juin et jeudi 4 juillet à 20h30.  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24h.

▲ 7 MARS 2024 ▲

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 7 mars 2024, sous la présidence de Mme Marie-Luce ARNOUX, Maire :  
PREND CONNAISSANCE des procurations accordées par les conseils municipaux absents ou en retard à la réunion, à savoir :  
- Mme BOURBON-CHAPUIS donne pouvoir à M. SOULARD  
DÉSIGNE M. ASSAM comme secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel des conseillers et déclare que le quorum est atteint.  
ADOpte à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2024.

• DÉLIBÉRATION N°01 – SUBVENTIONS 2024

Sur proposition de Madame le Maire et de la commission finance, et après en avoir délibéré,  
À l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide d'allouer en 2024 les subventions désignées ci-dessous et inscrites au BP2024 :  
- Prévention routière : 50,00  
- École de musique de Panissières : 200,00  
- Groupe Déprim'espoir : 60,00  
- Centres de loisirs : 2,50 €/enfant/jour

Il est précisé que cette subvention est également attribuée à la Communauté de Communes pour les activités organisées par ses services (sports, multimédia) et que pour les ALSH organisés par des entreprises, l'aide sera directement versée aux familles.

- Les Amis de La Bibliothèque Municipale : 1 884,00  
- Association des handicapés des Monts du Lyonnais : 50,00  
- Association Vie Libre : 50,00  
- Comité de soutien du CH du Forez : 100,00  
- Croix Rouge des Monts du Lyonnais : 100,00  
- Solidair-aidants Monts du Lyonnais : 150,00  
- Réseau Entraide Solidarité : 100,00  
- Restos du Cœur : 150,00

• DÉLIBÉRATION N°02 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par les Comptables du SGC de Givors avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire,  
À l'unanimité, le Conseil Municipal, déclare que les comptes de gestion de la commune et du budget annexe "Lotissement Zone Artisanale Le Garel" dressés pour l'exercice 2023 par les Comptables, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part

• DÉLIBÉRATION N°03 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire présente le compte administratif mais ne peut présider la partie de séance au cours de laquelle est présenté ce document ni participer au vote de ce dernier.

Sur proposition de Monsieur SOULARD, 1er adjoint, désigné président de séance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
- vote à l'unanimité des membres présents le compte administratif de la commune de l'exercice 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 630 038,54 €  
Recettes : 784 918,34 €  
Excédent de clôture : 154 879,80 €

Investissement

Dépenses : 1 002 157,47 €  
Recettes : 474 683,05 €  
Déficit de clôture : 527 474,42 €  
Restes à réaliser : 45 643,50 €

- vote à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget annexe "Lotissement Zone Artisanale Le Garel" de l'exercice 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 19 515,09 €  
Recettes : 19 515,09 €  
Excédent de clôture : 0,00 €

Investissement

Dépenses : 19 515,09 €  
Recettes : 0,00 €  
Déficit de clôture : 19 515,09 €  
Restes à réaliser : 0,00 €

• DÉLIBÉRATION N°04 – BUDGET PRIMITIF 2024 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023

À l'unanimité, le Conseil Municipal, Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023, Au vu du compte administratif de l'exercice 2023, de la fiche de résultat de l'exercice 2023 et de l'état des restes à réaliser,  
- budget communal :

-> constate un résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2023 de 810 858,44 €

-> décide d'affecter ce résultat en réserves au compte 1068 pour 435 209,16 € afin de combler le besoin de financement de la section d'investissement, et en report de fonctionnement au compte 002 pour 375 649,28 €

- budget annexe « Lotissement Zone Artisanale Le Garel » :

-> constate un résultat de fonctionnement au 31 décembre 2023 de 0.00 €

• DÉLIBÉRATION N°05 – VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2024

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale supprimant la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient depuis l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties accompagné de l'application d'un coefficient correcteur pour assurer la neutralité de la réforme sur les finances des communes.  
Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022

inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

À compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Madame le Maire et la commission finance propose pour 2024 de maintenir les taux d'imposition. A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024 ainsi qu'il suit :

|       |        |
|-------|--------|
| TAXES | TAUX   |
| TH    | 13,02% |
| TFPB  | 30,53% |
| TFBNB | 48,92% |
| TOTAL |        |

• DÉLIBÉRATION N°06 – NON-RESTITUTION DE RETENUES DE GARANTIE DE LA SOCIÉTÉ CG FLUIDES – MARCHÉ DEMEURE DU PRIEURÉ

Dans le cadre des travaux de la Demeure du Prieuré de 2020, des retenues de garanties ont été pratiquées sur les lots dévolus à chaque entreprise dont une retenue de garantie d'un montant de 4 229,05€ appliquée à la société CG Fluides en charge du lot n°11 Chauffage-VMC. Des réserves avaient été émises au montant de la réception des travaux et la société CG Fluides n'a pas été en capacité de finaliser les travaux d'installation de la sous-station de pilotage du chauffage prévus au marché. La commune a fait appel aux services d'une autre société.

La société CG Fluides a par ailleurs signée en date du 25 janvier 2024 une attestation acceptant le principe de la non-restitution de cette retenue de garantie.

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide la non-restitution des retenues de garanties pour l'entreprise CG Fluides et d'émettre le titre correspondant d'un montant de 4 229,05€.

• DÉLIBÉRATION N°07 – MISE EN PLACE DU RIFSEEP (RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL)

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 juin 2015 relative au régime indemnitaire des agents communaux,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 12 février 2024, Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les plafonds, et les conditions d'attribution des indemnités, À l'unanimité, le Conseil municipal décide d'instaurer, pour tous les agents titulaires ou contractuels, le régime indemnitaire RIFSEEP en remplacement des régimes indemnitaires en place ; celui-ci comprend 2 parts :

- l'indemnité de fonctions, des sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle,  
- le complément indemnitaire annuel (CIA) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

Les montants prévus dans le cadre du RIFSEEP sont les suivants :

| Cadre d'emplois        | Groupes de fonction | Montant cible annuel | ISF maximum annuel fixé par décret |
|------------------------|---------------------|----------------------|------------------------------------|
| FILIERE ADMINISTRATIVE |                     |                      |                                    |
| Attachés               | G1                  | 6 000 €              | 25 500 €                           |
|                        | G1                  | 6 000 €              | 17 480 €                           |
|                        | G2                  | 3 780 €              | 14 013 €                           |
| Rédacteurs             | G2                  | 3 150 €              | 14 650 €                           |
|                        | G1                  | 6 000 €              | 11 340 €                           |
|                        | G2                  | 3 465 €              | 10 800 €                           |
| Adjoint administratifs | G3                  | 2 835 €              | 10 800 €                           |
| FILIERE TECHNIQUE      |                     |                      |                                    |
| Agents de maîtrise     | G2                  | 3 465 €              | 11 340 €                           |
| Adjoint technique      | G2                  | 3 465 €              | 10 800 €                           |
|                        | G3                  | 2 835 €              | 10 800 €                           |
| FILIERE ANIMATION      |                     |                      |                                    |
| Adjoint animation      | G2                  | 3 465 €              | 10 800 €                           |
|                        | G3                  | 2 835 €              | 10 800 €                           |
| FILIERE MEDICO-SOCIAL  |                     |                      |                                    |
| ATSEM                  | G2                  | 3 465 €              | 10 800 €                           |
|                        | G3                  | 2 835 €              | 10 800 €                           |

L'IFSE est versée mensuellement et le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

Le CIA constitue la 2e part variable du RIFSEEP qui n'a pas vocation à être reconduit automatiquement d'une année sur l'autre. Son versement à titre individuel est facultatif, l'autorité territoriale ayant la possibilité de l'octroyer ou non selon les critères retenus par la collectivité.

Le versement du CIA tient compte en principe de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent, appréciés au moment de l'évaluation professionnelle.

Il peut être versé, notamment, dans les deux cas suivants :

- Dossier exceptionnel à gérer,  
- Agent ayant fait face à une charge supplémentaire de travail pour faire face à l'absence d'un agent absent.

Vu la détermination des groupes relatifs au versement de l'IFSE, les plafonds annuels du CIA sont fixés comme suit :

| Cadre d'emplois        | Groupes de fonction | Montant maximum annuel CIA | Pourcentage de variation                   |
|------------------------|---------------------|----------------------------|--------------------------------------------|
| Attachés               | G1                  | 3 600 €                    | Entre 0% et 100% du montant maximum annuel |
|                        | G1                  | 2 380 €                    | Entre 0% et 100% du montant maximum annuel |
|                        | G2                  | 2 185 €                    |                                            |
| Rédacteurs             | G2                  | 1 995 €                    | Entre 0% et 100% du montant maximum annuel |
|                        | G1                  | 1 360 €                    |                                            |
|                        | G2                  | 1 300 €                    | Entre 0% et 100% du montant maximum annuel |
| Adjoint administratifs | G3                  | 1 300 €                    | Entre 0% et 100% du montant maximum annuel |
|                        | G2                  | 1 200 €                    |                                            |
|                        | G2                  | 1 200 €                    | Entre 0% et 100% du montant maximum annuel |
| Agents de maîtrise     | G2                  | 1 200 €                    | Entre 0% et 100% du montant maximum annuel |
|                        | G2                  | 1 200 €                    | Entre 0% et 100% du montant maximum annuel |
| Adjoint technique      | G3                  | 1 200 €                    | Entre 0% et 100% du montant maximum annuel |
|                        | G2                  | 1 200 €                    |                                            |
| Adjoint animation      | G3                  | 1 200 €                    | Entre 0% et 100% du montant maximum annuel |
|                        | G2                  | 1 200 €                    |                                            |
| ATSEM                  | G2                  | 1 200 €                    | Entre 0% et 100% du montant maximum annuel |
|                        | G3                  | 1 200 €                    |                                            |

Le CIA est versé annuellement et il est proratisé en fonction du temps de travail.

Il est maintenu selon les mêmes dispositions que l'IFSE pour les absences.

L'entrée en vigueur est fixée au 1er mai 2024.

• COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

- Commission Bâtiment :  
Le grand local du 1er étage de la mairie va être libéré fin mars.

M. CARRIO souhaite le louer. Le petit local pourra être remis à la location.

- Commission Vie économique :

La SAS Comptoir de campagne est en mesure de restituer l'étude de faisabilité économique relative au commerce de la Place de la Basculé qui permettra de compléter le dossier de demande de subvention à la Région.

- Commission Urbanisme :

M. MASSACRIER a fait savoir qu'à partir du 20 mars, suite à une rencontre avec Action Logement, il sera en mesure de transmettre une réponse sur les possibilités d'investissements de Bât et Loger au lotissement du Garel.

- Commission Vie scolaire :

Mme CHAMBOST fait un compte rendu du conseil d'école qui s'est tenu ce jour.

Mme CHAMBOST assistera à la réunion du SIVOS le 5 avril à 18h00.

- Commission Vie culturelle :

-> Mme RABILLON rappelle que la manifestation "La Grande lessive" aura lieu le 21 mars.

-> M. ASSAM fait part de l'avancée de la recherche de groupes de

musique pour la fête de la musique.  
-> Le recrutement d'une bibliothèque mutualisée avec la commune de Montrottier, Longessaigne est en cours.

## - Commission Vie associative :

Les jeunes de l'AJC sont invités à présenter leurs projets de l'année.

- **Commission Communication :** Mme JOUBERT informe l'assemblée de la mise en ligne très prochaine du nouveau site internet.

## - Commission Participation citoyenne :

Suite aux différentes réunions en commission, le CMJ sera présent au prochain conseil pour présenter son projet d'investissement qui sera soumis au vote du conseil municipal.

## • QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du label APlcité  
- Prochaine date de conseil municipal 2024 : jeudi 4 avril, jeudi 2 mai, jeudi 6 juin et jeudi 4 juillet à 20h30.

## ▲ 4 AVRIL 2024 ▲

*Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 4 avril 2024, sous la présidence de Mme Marie-Luce ARNOUX, Maire :*  
**PREND CONNAISSANCE** des procurations accordées par les conseils municipaux absents ou en retard à la réunion, à savoir :

- M. ASSAM donne pouvoir à Mme RABILLON

**DÉSIGNE** Mme RABILLON comme secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel des conseillers et déclare que le quorum est atteint.  
**ADOpte** à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 7 mars 2024.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un temps sera accordé en début de séance pour la présentation des projets du CMJ.

## • DÉLIBÉRATION N°01 – SUBVENTION 2024 - BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
À l'unanimité des membres présents,

- Vote une subvention d'un montant de 3 050 € nécessaire pour équilibrer le budget du Centre Communal d'Action Sociale qui sera inscrite à

l'article 657361 du budget primitif communal et à l'article 74741 du budget primitif du C.C.A.S., de l'exercice 2024.

## • DÉLIBÉRATION N°02 – BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGET ANNEXE

Après avoir entendu lecture des propositions de Madame le Maire relatives aux prévisions budgétaires de l'exercice 2024 et après en avoir délibéré,

À l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve les propositions de Madame le Maire et :

- vote le budget primitif de la commune de l'exercice 2024 pour un montant en section de fonctionnement de 1 098 805,28 euros et en section d'investissement de 796 653,87 euros.

- vote le budget primitif de l'annexe "Lotissement Zone Artisanale Le Garel" de l'exercice 2024 pour un montant en section de fonctionnement de 311 541,77 euros et en section d'investissement 311 541,77 euros.

## • DÉLIBÉRATION N°03 – ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;  
Vu la concertation en date du 19 mars au 4 avril 2024 organisée avec la population de la commune ;  
Madame le Maire indique au conseil municipal que la loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Son article 15 demande aux communes de définir, par délibération du conseil municipal, après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (ZAEnR). Ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR).

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. A contrario, elles ne figent pas des secteurs en attendant d'éventuels

porteurs de projets.

Madame le Maire précise que :

- Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas ;

- L'enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...) ;

- La commune a l'obligation de transmettre la délibération relative aux zones d'accélération au référent préfectoral aux énergies renouvelables, à l'EPCI dont il est membre afin qu'un débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI sur la cohérence des zones par rapport au projet de territoire de l'EPCI soit organisé ;  
Madame le Maire fait le bilan de la concertation de la population.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal,**

- identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes selon les éléments suivants :

-> **pour l'éolien** : tout le territoire communal

-> **pour le solaire thermique** : tout le territoire communal

-> **pour le solaire photovoltaïque sur bâtiment** : tout le territoire communal

-> **pour le solaire photovoltaïque en ombrières** : tout le territoire communal

-> **pour la méthanisation** : tout le territoire communal

-> **pour la géothermie** : tout le territoire communal

-> **pour l'hydroélectricité** : pas de zones définies car une étude réalisée sur le territoire de la communauté de communes des Monts du Lyonnais avait conclu à une absence de potentiel.

## • DÉLIBÉRATION N°04 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITÉ

Considérant qu'il appartient donc à

l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Suite à la reprise du service de restauration scolaire en septembre 2023, le Conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs, selon les éléments suivants :

- fusion de l'emploi d'adjoint technique de 19,08/35<sup>e</sup> et de l'emploi d'adjoint d'animation de 6,5/35<sup>e</sup> avec création d'un poste d'adjoint technique de 27,85/35<sup>e</sup> annualisé.

## • DÉLIBÉRATION N°05 – MOTION POUR UN CESSEZ-LE-FEU IMMÉDIAT ET PERMANENT ENTRE ISRAËL ET LA PALESTINE ET EN FAVEUR DE LA SOLUTION À DEUX ÉTATS

Madame le Maire donne lecture du courrier de proposition de création d'un collectif transpartisan d'élus du Rhône pour la paix entre Israël et la Palestine par M. Gabriel AMARD et M. Idir MOUMERTIT, députés du Rhône. À la majorité, le Conseil Municipal, décide d'approuver la motion pour un cessez-le-feu immédiat et permanent entre Israël et la Palestine et en faveur de la solution à deux États conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

## • DÉLIBÉRATION N°06 – DÉTERMINATION DU MODE DE RECOUVREMENT DE LA CONTRIBUTION COMMUNALE AUX CHARGES SYNDICALES DU SIEMLY 2024

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (SIEMLY) a fixé par délibération du Bureau Syndical du 20 octobre 2023 à 3,13 € par habitant le montant de la contribution provisoire 2024 des communes adhérentes, représentant pour la commune de Chambost-Longessaigne un montant de 2 948,46 €. Le Conseil Municipal, décide de maintenir la fiscalisation de la contribution communale aux charges syndicales du SIEMLY, au titre de l'année 2024.

## • DÉLIBÉRATION N°07 – RAPPORTS ANNUELS 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE

Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2023 sur

le prix et la qualité du service public d'eau potable établi par le Syndicat des Eaux ; ce rapport étant destiné notamment à l'information des usagers. À l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve ce rapport.

## • INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA) DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.23 DU CGCT QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des dépôts de déclaration d'intention d'aliéner pour lesquels il n'a pas été, à ce jour, usé du droit de préemption :

Date de réception : 04/04/2024

Notaire : Maître Muriel ROATTINO-LECOGNE à Feurs

Vendeur / Acquéreur :

Consorts NOAILLY/SUEL Quentin THOUVENIN Camille

Adresse : 37 Grande Rue

Type de bien : Usage habitation

## • COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

### - Commission Bâtiment :

Les travaux d'électrification de la chapelle du Mortier sont en cours. L'assurance Groupama a refusé de prendre en charge les dégâts provoqués par les infiltrations de la terrasse de la mairie.

### - Commission Vie économique :

Un rendez-vous a été donné à M. BASSO pour faire le point sur le contrat de location-gérance le mardi 16 avril.

La SAS Comptoir de campagne a présenté l'étude de faisabilité économique relative au commerce de la Place de la Bascule. Elle fait apparaître la nécessité de diversifier les services. Elle devrait être rendue officiellement dans les prochains jours. Ainsi, la demande de subvention auprès de la Région pour les travaux de réhabilitation du bâtiment pourra être complétée. L'analyse financière de Monsieur BITONTI du SGC de Givors est toujours à recevoir.

### - Commission Urbanisme :

M. MASSACRIER a fait savoir qu'Action Logement, ne pourra pas soutenir financièrement Bâtir et Loger dans un investissement au lotissement du Garel. Le projet d'aménagement de la 2<sup>e</sup> tranche va devoir être retravaillé au cours de la réunion du 9 avril avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.

### - Commission Vie culturelle :

Exposition à la Demeure du Prieuré : Mme Laura THIELY, photographe, distinguée portraitiste de France exposera ses photos du 13 au 28 avril 2024.

Bibliothèque : Mme Pauline LABOURÉE a été recrutée pour l'emploi mutualisé d'adjoint du patrimoine pour les Bibliothèques de Montrottier, Longessaigne et Chambost-Longessaigne. Elle prendra ses fonctions début mai.

Fête de la musique : Une réunion de la commission est programmée pour la préparation avec le Comité des fêtes le 5 avril à 19h.

### - Commission Cadre de vie :

Une réunion de la commission est programmée le 9 avril à 17h30.

### - Commission Vie associative :

Le club automobile se mobilise pour le 19 avril pour le passage du Rallye Charbonnières.

La pétanque a tenu son assemblée générale.

Une nouvelle association Arts Maniak a signalé son existence en mairie. Cette association a pour objet l'organisation d'événements culturels et familiaux.

### - Commission Communication :

Mme BOURBON-CHAPUIS donne l'échéancier pour la réalisation du prochain bulletin. La date limite de transmission des informations est le 30 avril.

### - Commission Participation citoyenne :

Les prochaines réunions du Conseil municipal des Jeunes se tiendront le 6 avril à 10h et le 3 mai à 18h. Deux visites supplémentaires des équipements de type City Stade sont programmées les 13 et 20 avril prochains.

## • QUESTIONS DIVERSES

- Pour la commémoration du 8 mai : Le rendez-vous est fixé à 10h pour la population.

- Organisation des permanences du bureau de vote pour les élections européennes du 9 juin 2024.

- Information de l'ADAPEI69 relative aux élections européennes et la sensibilisation à l'accès au vote des personnes avec un handicap mental.

- Mme Béatrice CHAMBOST était présente à l'assemblée générale du Relais Petite enfance Le gamin/ La gamine qui regroupe les familles et les assistants et assistants maternels du territoire.



## PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX (SUITE)

- La Paroisse a invité les élus à une rencontre-débat-conférence sur le monde rural le 11 avril à 20h à Feurs.  
- M. Paul PENIN a assisté à une réunion sur le label APICITE. Le

problème du frelon asiatique est très important. Il est conseillé de mettre des pièges au niveau municipal mais tous les particuliers sont invités à le faire également.

- Prochaines dates de conseil municipal 2024 : jeudi 2 mai, jeudi 6 juin et jeudi 4 juillet à 20h30  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

## LES INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Commémoration du 8 mai 1945 : fin de la Seconde Guerre Mondiale

Le 8 mai 1945, il y a 78 ans : l'Allemagne nazie capitule devant les Alliés réunis à Berlin. C'est la victoire. Ce jour-là, les forces de la liberté triomphent non seulement contre une armée, mais aussi contre une idéologie qui écrasait l'Europe et la liberté de ses peuples.

Depuis, chaque 8 mai est célébrée la fin de la Seconde Guerre Mondiale en Europe.

Ainsi, les anciens combattants, le porte-drapeau M. Jean-Baptiste RAIMOND (ex militaire de carrière), le sous-lieutenant JÉRÔME, Madame le Maire, le Conseil Municipal, le Conseil Municipal des Jeunes, entourés des enfants

et des habitants de la commune ont procédé à la cérémonie le 8 mai 2024.

À cette occasion, M. TARDY s'est vu remettre la médaille en sa qualité de porte-drapeau par M. BONNASSIEUX.

*Le Conseil Municipal*



Commission Cadre de vie



### Changement d'horaire de la levée du courrier à l'agence postale

Depuis le 19 mars 2024, la levée du courrier est à 9h du lundi au vendredi. La levée du samedi est toujours à 8h.

*L'agence postale*

Commission Participation citoyenne

### Conseil Municipal des Jeunes

#### Le Conseil Municipal des Jeunes prépare les prochaines élections

Lors de sa séance du 9 février 2024, le Conseil Municipal des Jeunes a approuvé le calendrier pour les **prochaines élections** qui se dérouleront le **samedi 5 octobre 2024 pour une installation le jeudi 10 octobre**.

Un bilan des actions du CMJ a été réalisé par les conseillers lors de la séance du 6 avril et les modifications proposées du règlement intérieur ont été approuvées lors de la séance du 3 mai dernier. Le règlement intérieur sera soumis au Conseil Municipal le 6 juin.

Une **réunion d'information** aura lieu le **mercredi 26 juin à 18h** dans la salle du conseil et est ouverte à tous les jeunes de 9 à 13 ans demeurant sur la commune qui souhaitent s'informer sur les conditions de l'élection, l'engagement du futur conseiller, etc.

La **date pour le dépôt des candidatures** est le **20 septembre 2024**. Les conseillers actuels qui répondent aux critères du règlement intérieur peuvent se représenter.



### Le CMJ poursuit ses travaux

Dans le cadre de sa **réflexion sur la faisabilité du projet d'un city stade**, les jeunes conseillers municipaux se sont déplacés à Longessaigne, Montrottier, Villechenève et Brullioles. L'objectif est de **rencontrer les élus de ces communes qui ont contribué à la réalisation ou la rénovation d'un city stade sur leur commune** pour recueillir des informations sur les choix et décisions prises au regard du lieu de l'implantation, des matériaux utilisés, de la sélection des entreprises, du coût et des modalités de financement, etc. Ils étaient accompagnés de membres de la Commission Participation citoyenne. Chaque rencontre s'est achevée par une **visite du site**.

Nous remercions tous les élus qui se sont rendus disponibles pour permettre à ces jeunes d'alimenter leur réflexion.



Dans le cadre de la mobilité douce, le CMJ a présenté son **projet d'installation d'un abri à vélos au rond-point du Genevet** lors de la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2024 qui a décidé de donner une **suite favorable à ce projet**. Cette installation permettra à tous ceux qui se rendront à vélo pour prendre un bus ou être en covoiturage de laisser leur vélo à l'abri des intempéries. Le 3 mai, les jeunes conseillers ainsi que les membres de la Commission Urbanisme se sont rendus sur place pour déterminer le lieu d'implantation.

Enfin, afin de participer à l'animation du village, de jeunes conseillers ont participé à la **sécurisation d'une partie du parcours en collaboration avec le Club Automobile de Chambost et l'organisation du Rallye de Charbonnières**.

*Commission Participation citoyenne*



## LES INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (SUITE)

### La Grande Lessive® 21 mars 2024

Cette année le thème de cet événement était **"Faire des Bulles"**.

Créée en 2006 par la plasticienne Joëlle GONTHIER, La Grande Lessive® est une manifestation culturelle internationale biannuelle qui adopte la forme d'une **installation artistique éphémère faite par tous**.

En reprenant le principe d'étendage du linge comme modalité première d'exposition, La Grande Lessive® propose de développer le lien social grâce à la pratique artistique.

Depuis de nombreuses années, La Grande Lessive® est étendue à Chambost. Cette année, les œuvres furent exposées quelques jours sous le soleil et sous la pluie ! Elles ont égayé une nouvelle fois notre village. Nous avons pu en admirer l'inventivité et l'inspiration.



Nous tenons donc à remercier chaleureusement la participation de la bibliothèque, de l'Atelier du Vieux Logis, de l'école et de la garderie. Entraînez-vous pour l'année prochaine, car tout le monde peut participer !

Commission Vie culturelle



### Un Mouton dans le Ciel

Dans le cadre du Festival "Un Mouton dans le Ciel", la salle polyvalente de Chambost s'est transformée, le temps d'une journée, en véritable **salle de spectacle** !

Ce jeudi 18 avril, il fallut plusieurs heures à l'équipe de La Fabrik pour installer les gradins et les nombreux décors.

À partir de 16h, une centaine de spectateurs se sont laissés emporter par **la belle histoire du Colectivo Terron, un spectacle d'ombres et de sable** nous racontant la sagesse d'un roi philosophe qui ne se dresse pas contre la nature et se contente de ce qu'elle lui offre : sa beauté.

Ce festival devient, d'année en année, un rendez-vous incontournable sur notre territoire, lors des vacances de printemps.

Nous remercions La Fabrik pour l'organisation de cet événement et le choix de ces beaux spectacles.



Commission Vie culturelle



# FÊTE DE LA MUSIQUE

## SAMEDI 22 JUIN 2024



Organisation avec  
le Comité des Fêtes  
à la suite du  
pique-nique chambostien

**À partir de 15h**  
**Place de l'Eglise**

**Cette année, vous participez ?**  
Chanson, Musique, en solo ou en groupe...  
Par et pour tous les publics

**Faites-vous connaître**  
en mairie ou envoyez un mail à  
[mairie@chambost-longessaigne.com](mailto:mairie@chambost-longessaigne.com)  
en nous laissant votre nom, mail et numéro  
de téléphone ! A bientôt !  
**La commission Vie Culturelle**



## LES INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (SUITE)

### "Raconte-moi Chambost"

Dans les années 60, le printemps rimait avec le retour dans les champs. Les bœufs pouvaient sortir, solidement attelés, les fraises mûres étaient soigneusement ramassées, tandis que les chèvres retrouvaient l'herbe verte des prés.



Photos prises par Mme VIALON dans les années 1960.

Commission Vie culturelle

### La minute verte

### Les agriculteurs du canton se réunissent pour organiser une collecte de plastiques usagés

Mardi 9 avril, plus de 50 exploitations agricoles du canton de St-Laurent-de-Chamousset se sont donné rendez-vous au GAEC des Peupliers à Chambost afin de réaliser pour la 3<sup>e</sup> année consécutive une collecte de plastiques agricoles destinés au recyclage. Cet événement était organisé par les agriculteurs membres de la FDSEA (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) et les jeunes agriculteurs du canton en partenariat avec la Communauté de Communes. Les agriculteurs venus de Brullioles, Longessaingne, Montrottier, St-Clément-les-Places, Villechenève et Chambost-Longessaingne ont réussi à collecter **33 tonnes de déchets** (bâches agricoles, plastique d'enrubannage, filet, ficelle...) ! Pour se rendre compte, avec 100 kg de plastiques recyclés, 650 sacs poubelles de 100 litres sont fabriqués. Enfin, tout le plastique récolté sera confié à Adivalor, société qui organise le traitement des déchets agricoles.

Un remerciement spécial à tous les bénévoles qui ont participé au tri et à l'organisation de cette belle journée.

Le syndicat agricole local



## LA VIE À L'ÉCOLE

### Rando à l'école

La classe de Grande Section / CP participe en sport à un **cycle de randonnées**. Nous nous entraînons sur une dizaine de séances. Tous les jeudis matin, vous pouvez nous voir randonner autour du village, pendant environ 2 heures. Nous allons sur les sentiers, nous observons la nature et cueillons quelques fleurs.



Puis nous ferons une **rencontre USEP mi-juin** avec les écoles de Brussieu et Montrottier. Ce jour-là, il faudra randonner toute la journée ! Heureusement, il y aura le casse-croûte à midi !





## LA VIE ASSOCIATIVE

### Bibliothèque

#### La dictée

Comme chaque année à cette période, la bibliothèque a organisé une dictée. Les fidèles et des nouveaux venus étaient là, pour réviser quelques règles, voire apprendre de nouveaux mots.



#### Carnaval à la bibliothèque

Pour le carnaval, les enfants sont venus nombreux à la bibliothèque pour fabriquer des masques et se faire maquiller.



Camille BELLOT-LE-STANG, pour la bibliothèque

#### Atelier Kamishibai à la bibliothèque

Mercredi 13 mars, une vingtaine d'enfants étaient à la bibliothèque pour participer à un atelier kamishibai avec une comédienne de la compagnie le Cri de la Fraise. Création d'une histoire, puis des illustrations, suivies d'un spectacle, autour d'un kamishibai. Et pour finir, l'histoire des enfants présents, racontée par les enfants !

### Association des Jeunes de Chambost (AJC)

Lors de l'assemblée générale de l'AJC, avec 27 adhérents présents, un nouveau membre, Guillaume BADOIL, a été élu vice-secrétaire du bureau.

Et c'est avec une grande excitation que l'Association des Jeunes de Chambost-Longessaigne (AJC) vous annonce son événement phare de l'été : une **soirée de cinéma en plein air prévue pour le 8 juin 2024**. Cette initiative tant attendue promet une expérience cinématographique unique, sous un ciel étoilé, pour les amateurs de films de tous âges.

Pour plus d'informations et pour rester à jour sur toutes les annonces relatives à l'événement, rendez-vous sur **www.cinepleinair-chambost.fr**



L'ASSOCIATION DES JEUNES DE CHAMBOST-LONGESSAIGNE  
VOUS DONNE RENDEZ-VOUS LE 8 JUIN 2024  
POUR UNE SOIRÉE CINÉMA EN PLEIN AIR.  
[www.cinepleinair-chambost.fr](http://www.cinepleinair-chambost.fr)

Les membres de l'AJC

### Ça bouge à l'AGC !

L'Association de Gymnastique de Chambost (AGC) se porte plutôt bien et est fière d'avoir dépassé la barre des 100 adhérents cette saison.

Le **Forum des Associations** d'une part, la diversité des cours que nous proposons d'autre part ont largement contribué à ce **nombre record d'inscriptions**.



De la séance zen de yoga... à la séance énergique et rythmée de la zumba..., sans oublier les cours de gym qui musclent idéalement cuisses et pectoraux !... tout nos adhérents trouvent une bonne raison de participer.

Toutes disciplines confondues, nous proposons cette année **5 cours par semaine avec 4 coaches différents**.

C'est une grande chance pour l'AGC et pour notre village de pouvoir faire plusieurs activités sportives en salle, sur la commune, dans des espaces clairs et confortables.



Cependant, trouver et tenter de garder les coaches (ne serait-ce qu'une saison !) n'est pas toujours chose facile.

Pour la rentrée de septembre, nous ferons tout notre possible pour vous assurer un programme aussi riche. À ce jour, nous avons bon espoir !

À noter que le jeudi de l'Ascension, est organisée chaque année la marche des Nez en l'Air par notre association de gymnastique AGC et le Comité des Fêtes de Chambost.

Pour l'AGC, c'est la seule manifestation de l'année.

La réussite de cette randonnée permet à nos adhérents de payer une cotisation annuelle unique très raisonnable.

Aussi que vous soyez ce jour-là bénévole ou randonneur..., c'est une bonne occasion de faire vivre notre association.

N'hésitez pas à venir vous joindre au groupe début septembre pour la saison prochaine 2024-2025.

Solange,  
pour l'Association Gymnastique Chambost (AGC)



### Le petit théâtre du Colombier

**Lever de rideau le 23 février pour une nouvelle pièce de théâtre : "VOUS AVEZ DE LA CHANCE".**

Cette année, la pièce a rencontré un vif succès bousculant les prévisions.

Lors des **9 représentations**, la troupe a fait vibrer notre petit théâtre, **1094 personnes** sont venues applaudir nos comédiens.

Leur prestation était drôle et a tenu "en haleine" les spectateurs jusqu'au bout.

La troupe du Colombier se produit aussi bénévolement chaque année pour une association située dans l'Ain. Vu le succès, ils ont annoncé que leur **dernière répétition** avant leur déplacement se ferait **avec le public qui n'était pas venu**. Cette soirée a accueilli **121 personnes**. Une nouvelle soirée remplie de rires et de bonne humeur. C'est donc **1215 personnes** qui se sont déplacées. Le décor, les costumes, ont été en accord avec le thème de la pièce. Nous pouvions entendre de grands éclats de rire. Ce sont de bons moments que nous partageons et les comédiens apprécient ces échanges. Nous devons admirer tout ce temps passé à apprendre, répéter et les 3 longs week-ends à jouer.

Je remercie les comédiens, les petites mains, décorateurs, souffleurs et le public qui a été au rendez-vous.

Je suis très heureuse de ce succès et apprécie la qualité de cette salle, peu de villages possèdent un aussi confortable et joli petit théâtre.

B. CHABANNE



## LA VIE ASSOCIATIVE (SUITE)

### Le loto du Sou des Écoles



Le Sou des Écoles a organisé son traditionnel **loto le 11 février 2024**. Nous avons réalisé une très belle édition avec **plus de 1100 cartons joués dans la salle et 459 cartons joués sur l'ordinateur pour la super partie**. Les très beaux lots récoltés et achetés grâce à nos nombreux sponsors nous ont permis d'offrir TV, bijoux, cave à vin, Switch, voyage et beaucoup d'autres. Félicitations aux gagnants.

Nous remercions tous nos sponsors mais également toutes les personnes présentes. L'argent récolté permettra aux enfants de l'école de découvrir plein de choses à travers des voyages, spectacles...  
On vous donne rendez-vous l'année prochaine à la même période pour une nouvelle édition.



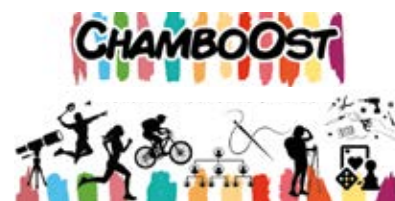
### ChamboOst

L'année 2024 commence bien pour les ChamboOstiens ! À l'occasion du **semi-marathon de Feurs**, nos coureurs se sont assortis avec de belles couleurs et ont franchi, chacun à leur tour, la ligne d'arrivée !



Le dimanche 14 avril, une trentaine de sportifs se sont retrouvés au Clos des Sports de Chambost, au départ d'une **matinée randonnée, course à pieds ou VTT** !

La sortie s'est terminée par un bon repas en terrasse au Bistro d'Élo : un beau moment convivial !



La ChamboOst Team

ChamboOst, c'est aussi de l'astronomie, de la généalogie, du badminton, de la couture, du bricolage... et bien + encore !

**Vous aussi, partagez votre passion ou votre activité préférée !**

**Plus de 80 adhérents font partie de l'aventure ChamboOst !**

Rejoins-nous toi aussi !

**chamboost69@gmail.com**

### Pourquoi des incivilités dans notre village ?

Une fois de plus, des personnes malfaisantes ont abîmé, cassé, volé certaines décorations installées dans les massifs. Pourquoi détruire le travail d'un petit groupe de bénévoles qui dessine, scie, peint, installe des décorations pour égayer le village ? Faudra-t-il installer des caméras comme dans les grandes villes ?

Pourquoi ces gestes malhonnêtes ? Pour décourager ? Par désœuvrement ?

Nous souhaitons avoir un village accueillant, chaleureux pour le bien des habitants et des touristes.

*Brigitte CHABANNE pour le groupe déco de ChamboOst*

### La fête des classes en 4

En ce 21 avril 2024, Chambost-Longessaigne s'est paré de ses plus beaux atours pour la traditionnelle fête des classes. Malgré une météo capricieuse, offrant à notre village une fraîcheur piquante et quelques averses, l'allégresse régnait en maître.



Dès 10h30, la **cérémonie** a donné le coup d'envoi, suivie d'un **défilé** haut en couleurs avec 56 conscrits, de 10 à 100 ans, accompagnés de quatre joyeux bébés de l'année, faisant fi du temps grisâtre.

La classe en 5 a servi un **vin d'honneur** revigorant à midi, réchauffant les cœurs et les corps. Les rires et les discussions animées ont pavé la voie à un **repas convivial**, où conscrits et conjoints se sont retrouvés pour partager bien plus que des mets.

Et comme le veut la coutume, la nuit tombée ne signifiait pas la fin des festivités. Au contraire, elle marquait le **début d'une fête jusqu'au bout de la nuit**, où chaque pas de danse et chaque note



de musique célébraient la vie et l'amitié.

Chambost-Longessaigne, petit par la taille mais immense par l'esprit, a prouvé une fois de plus que la météo n'est qu'un détail quand la joie de vivre est au rendez-vous.

À dans 10 ans, pour perpétuer ce bel élan de fraternité !

**Vive la 4, et que la fête continue !**

*Yannick ROCHAND pour les classes en 4*





## LA VIE ASSOCIATIVE (SUITE)

### Barbecue des classes en 5

Tout était prévu à l'extérieur ce mercredi 1<sup>er</sup> mai : les **tables** de pique-nique, les **bancs**, les **barbecues**, **planchas** et **friteuse**, les **chapiteaux**... Mais la pluie semblait vouloir s'inviter aussi ! Peu importe, il en fallait plus pour altérer l'envie de la classe en 5 de passer une bonne journée, même dans la salle polyvalente.



Les conversations des premiers arrivés se sont animées, puis la faim s'est fait sentir et petit à petit, tout le monde s'est dirigé vers les tables. Rapidement, les jeux des enfants ont aussi égayé l'ambiance de la salle.

L'enthousiasme de la jeunesse a permis aux plus jeunes de nous rejoindre, malgré une nuit à chanter le mai au travers du village.

Les 4 musiciens de l'**orchestre ZIK'P** ont joué leurs premières notes : la fête a commencé !

Après un barbecue bien fourni et apprécié, les premiers pas de danse, et le rythme s'est emballé, à tel point qu'on a vu une chenille à 300 pattes déambuler joyeusement entre l'intérieur et l'extérieur de la salle. Le temps humide de ces dernières semaines a même fait sortir des gastéropodes en balade, qui ont mis presque une heure à départager leur course...

Les plus sportifs ont fait une démonstration impressionnante d'une danse bien connue, emmenée par les musiciens sur l'air de Ricoune.

Finalement, manger, rire, chanter, danser ensemble, c'est tout ce qu'on aime à Chambost, non ?

Alors le village a fêté à sa manière ce jour férié.

Un grand merci à vous tous qui êtes venus partager cette journée avec nous. Merci aussi à tous les commerçants qui nous ont fournis pour ce bon repas, et aux quatre musiciens de l'orchestre ZIK'P pour l'ambiance de la fête !

**Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour la fête des classes en 5 !**



La classe en 5 de Chambost



### Ventes à emporter : manifestation réussie pour le CPCL

Le CPCL entame sa dernière ligne droite de la saison 2023/2024 et c'est l'occasion de vous raconter comment s'est passé **une de ses manifestations phares le 6 avril : la vente de grenouilles et lasagne à emporter, cuisinées respectivement par le restaurant Beau Séjour et la boucherie Maligeay**, ainsi que du vin de chez Rhonéa. Enfin maintenant le club a rajouté à sa liste des bières et spiritueux venus d'une production artisanale d'Yssingeaux en Haute-Loire nommée "La Vertueuse". Cet événement a eu un grand succès par ses plus de **320 repas et 1500 bouteilles vendus**, c'est donc tout naturellement que le CPCL tient à remercier toutes les personnes qui ont participé, les partenaires nouveaux et de longue date ainsi que tous les bénévoles.

Cet événement se tenait juste après une **manifestation sportive destinée aux jeunes pongistes des Monts du Lyonnais : le Rigolo's**. C'est une **compétition à destination des débutants** dans laquelle 70 jeunes venus notamment de Souzy, Pontcharra, Tarare et bien sûr de Chambost se sont rencontrés au gymnase. Beaucoup de jeunes de la région passent par le Rigolo's avant de se lancer dans le championnat officiel et c'est le cas de la jeune Jade PERRASSE qui évolue désormais en compétition individuelle régionale lui permettant de rencontrer d'autres joueuses de son niveau. Le 6 avril, Jade a donc porté haut les couleurs du club à Unieux.



Jade et Cyril PERRASSE

Place à la seconde édition du **stage multi-activités**, il aura lieu **du 8 au 12 juillet** et sera à destination des enfants de 8 à 14 ans, pratiquant ou non le tennis de table.

Plusieurs activités seront proposées (suivant la météo) comme de **l'accrobranche**, du **foot**, **course d'orientation**, **pétanque** et bien sûr du **tennis de table**...

**Pour plus d'informations et pour inscrire vos enfants, rendez-vous sur le site internet du club : [www.cp-chambost-longessaigne.fr](http://www.cp-chambost-longessaigne.fr)**





## LA VIE ASSOCIATIVE (SUITE)

### La marche des Nez en l'Air

Le 9 mai 2024, l'ensemble des bénévoles de la Gym et du Comité de Fêtes, sans oublier une équipe de l'AJC, se sont mobilisés pour organiser une nouvelle édition de la marche des Nez en l'air.



La météo était avec nous car après un temps froid et pluvieux depuis quelques semaines, **le soleil a accompagné les marcheurs le long des chemins ruraux**. L'ambiance était joyeuse et nombreux ont pu apprécier les paysages printaniers.

Nous remercions les nombreux bénévoles car une nouvelle fois sans eux, les marcheurs (1 430 personnes) n'auraient pas pu découvrir les merveilleux paysages de Chambost, Panissières, Essertines-en-Donzy et St-Clément-les-Places. Le **barbecue géant** au lieu-dit Chez Henry et l'ensemble des **relais** ont encore ravi les nombreux participants.

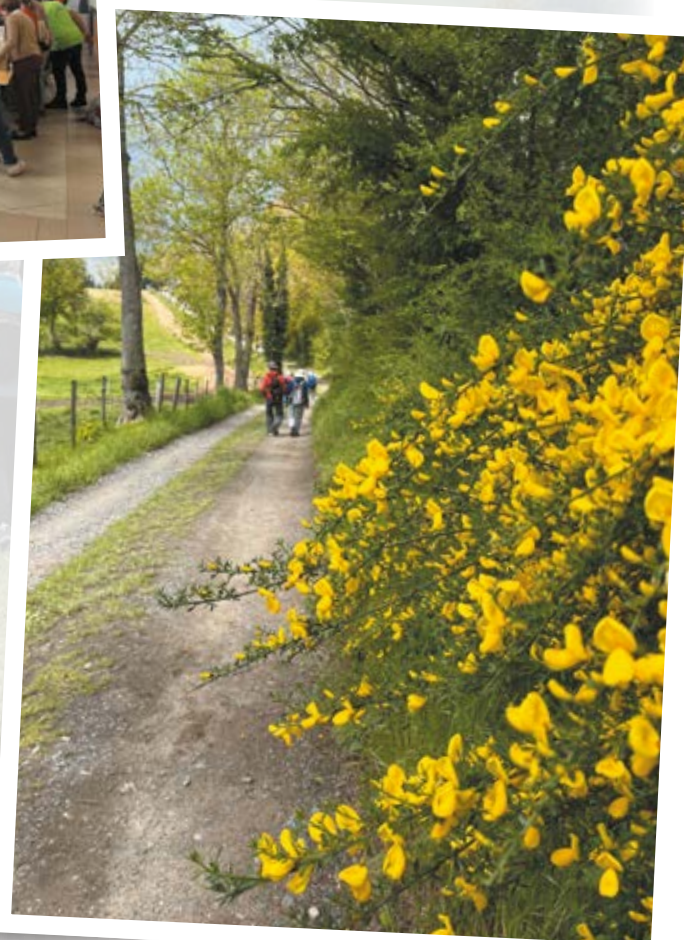
À l'arrivée, des **producteurs locaux** ont proposé leurs produits transformés ce qui a été très apprécié par les marcheurs. L'**association Solidar'endé** a tenu son stand comme chaque année.

La section départementale des anciens exploitants (SDAE) est venue sensibiliser les marcheurs aux problèmes liés à la prolifération de l'ambrosie et des frelons asiatiques pour la santé et notre environnement.

La revole du vendredi en fin d'après-midi a permis de remercier les bénévoles pour leur contribution.

Merci à tous pour votre participation et nous vous donnons rendez-vous sans faute pour l'édition 2025.

*Le Comité des Fêtes*



## LES INFORMATIONS DE LA CCMDL

### Restos du Cœur de L'Arbresle

La période d'été de la 39<sup>e</sup> campagne des Restos du Cœur a débuté le 18 mars 2024.

Nos **jours d'ouverture pour les distributions et les inscriptions** sont les :

- mercredi matin de 9h à 12h,
- jeudi matin de 9h à 12h,
- jeudi après-midi de 14h à 17h,
- jeudi en soirée de 18h30 à 20h.

Nous faisons une **collecte alimentaire à SUPER U à L'Arbresle le week-end du 7, 8 et 9 juin** afin de pouvoir distribuer tout l'été. Si vous êtes intéressés pour être bénévole durant ce week-end, vous pouvez nous contacter par téléphone ou mail.

Nous sommes effectivement ouverts durant tout l'été avec cependant une fermeture les semaines calendaires n°30, 32 et 34.

Afin de ne pas laisser les familles sans ressources, nous leur attribuerons le double d'alimentaire les semaines précédentes donc semaines n°29, 31 et 33.

Nous sommes conscients des difficultés rencontrées par les familles avec des prix d'énergie en forte croissance, aussi pour les familles refusées ou autres, n'hésitez pas à venir nous voir afin de réétudier votre dossier.

Nos **activités d'aide à la personne** (nombreuses) ne sont pas liées à un barème mais sont inconditionnelles c'est-à-dire que toute personne désirant nous rencontrer peut venir aux heures d'ouverture du centre ou nous contacter par téléphone. Nous serons toujours là pour les accueillir au mieux et les orienter selon leurs besoins.



Adresse : 15 rue de Lyon 69210 L'ARBRESLE - Tél. 04 78 35 20 36

ad69.larbresle@restosducoeur.org

[www.restosducoeur.org](http://www.restosducoeur.org)



## LE KALEPIN

Pour annoncer vos **événements** sur le territoire des Monts du Lyonnais, n'oubliez pas de les enregistrer sur :

<http://www.lekalepin.fr/>

### Conseil d'administration de l'ETAI

Association ETAIS  
122 rue des Quatre Cantons  
69930 St-Laurent-de-Chamousset  
Tél. 04 87 61 70 06 ou 07 68 96 69 49

#### Membres du bureau

|                    |                     |
|--------------------|---------------------|
| ROLLAND Jocelyne   | Présidente          |
| SERRA Monnie       | Trésorière          |
| PANNIER Cathy      | Secrétaire          |
| GILBERT Bernadette | Secrétaire adjointe |

#### Membres du conseil

AUTER Éric  
COMBY Yvonne  
MAUVERNAY Véronique  
MONTAGNON Régine

#### Membre de droit

ARNOUX Marie-Luce Communauté de Communes des Monts du Lyonnais



LES INFORMATIONS DE LA CCMDL (SUITE)

Le Bus France services

SANS RENDEZ-VOUS

GRATUIT

Le Bus France services

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

VEHICULE

Remise en circulation de véhicule

Carte grise

Permis de conduire

VOUS DROITS

Allocation logement

RSA

Carte vitale

Retraite

EMPLOI

Rachats d'années

Concilié en situation professionnelle

Actualisation CSE

IMPOTS

Déclaration d'impôts

Prélèvement à la source

Taxe foncière

Le Bus France services

Bus blanc et vert

Personne à l'entrée

Monts du Lyonnais

Avec la participation de

REPUBLIQUE FRANÇAISE

anct

agence nationale de la cohésion des territoires

Tims

COVOITURAGE SOLIDAIRE DES MONTS DU LYONNAIS

La Communauté de communes des Monts du Lyonnais souhaite expérimenter une solution de covoiturage. Pour cela, nous avons besoin de vous. Nous souhaitons repérer les conducteur·trices - passager·ères solidaires via ce court questionnaire. Merci de bien vouloir retourner ce questionnaire en mairie, ou faire parvenir votre réponse via le QR code ci-dessous.

Je souhaite devenir conducteur·trice solidaire :

J'aimerais rendre service à mes voisins et à la planète :

☐ Oui

☐ Non

Je suis disposé.e à partager mes trajets :

☐ Oui

☐ Non

J'autorise le service à me recontacter pour répertorier puis proposer mes trajets :

☐ Oui

☐ Non

Je souhaite devenir passager·ère solidaire :

Je suis régulièrement ou ponctuellement en difficulté pour me déplacer :

☐ Oui

☐ Non

Je pourrai avoir besoin d'un covoiturage pour mes déplacements :

☐ Oui

☐ Non

Je souhaite qu'une ligne téléphonique soit dédiée à ce dispositif :

☐ Oui

☐ Non

Nom : ..... Prénom : .....

Coordonnées (tél et/ou mail) : .....

Espace de discussion :

Scannez-moi pour répondre en 3 clics

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS  
juin à septembre 2024

|           |                                                        |               |                        |
|-----------|--------------------------------------------------------|---------------|------------------------|
| JUIN      |                                                        |               |                        |
| Ve 7      | ASSEMBLÉE GÉNÉRALE                                     | 18h30         | Théâtre amateur        |
| Ve 7      | CONCOURS DE PÉTANQUE                                   | 19h           | La chasse St-Hubert    |
| Sa 8      | CONCERT CHORALE ALAMBICHOEUR                           | 19h           | Solidar'Endé           |
| Sa 8      | CINÉMA EN PLEIN AIR                                    | 22h           | AJC                    |
| Sa 22     | PIQUE-NIQUE CHAMBOSTIEN                                | 12h           | Comité des Fêtes       |
| Sa 22     | FÊTE DE LA MUSIQUE                                     | 15h           | Municipalité           |
| Ve 28     | CONCOURS DE PÉTANQUE                                   | 19h           | Pétanque Chambostienne |
| Sa 29     | TOURNOI DE FOOT                                        | 8h30          | AJC                    |
| JUILLET   |                                                        |               |                        |
| Ve 5      | BARBECUE DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE                       | 19h           | Sou des Écoles         |
| 8 au 12   | STAGE MULTI-ACTIVITÉS OUVERT AUX 8 - 14 ANS            | 9h            | CPCL                   |
| Di 14     | CONCOURS BOULES & PÉTANQUE (REPAS) OUVERT À TOUS       | 10h           | Boule Fraternelle      |
| Sa 6      | VOYAGE                                                 |               | Boule Fraternelle      |
| Sa 27     | 32 DOUBLETES 3 <sup>e</sup> & 4 <sup>e</sup> DIVISIONS | 7h30          | Boule Fraternelle      |
| AOÛT      |                                                        |               |                        |
| Je 1      | CONCOURS BOULES & PÉTANQUE (OUVERT À TOUS)             | 14h           | Boule Fraternelle      |
| Ve 2      | CONCOURS PÉTANQUE DU FOOT                              | 19h30         | FC2M                   |
| Di 4      | MÉCHOUI                                                | 12h           | Boule Fraternelle      |
| Je 8      | CONCOURS BOULES & PÉTANQUE (OUVERT À TOUS)             |               |                        |
|           | CHALLENGE M. BOCHARD                                   | 14h           | Boule Fraternelle      |
| Je 15     | CONCOURS BOULES & PÉTANQUE (OUVERT À TOUS)             | 14h           | Boule Fraternelle      |
| Je 22     | CONCOURS BOULES & PÉTANQUE (OUVERT À TOUS)             |               |                        |
|           | CHALLENGE J. DUMAS                                     | 14h           | Boule Fraternelle      |
| Je 29     | CONCOURS BOULES & PÉTANQUE (OUVERT À TOUS)             | 14h           | Boule Fraternelle      |
| SEPTEMBRE |                                                        |               |                        |
| Ve 6      | ASSEMBLÉE GÉNÉRALE                                     | 17h30         | ChamboOst              |
| Sa 7      | FORUM DES ASSOCIATIONS                                 | 10h           | Municipalité           |
| Ve 13     | FÊTE PATRONALE - REPAS - KARAOKÉ                       | 20h30         | AJC.                   |
| Sa 14     | TOURNOI DE TENNIS DE TABLE - OUVERT À TOUS             | 9h            | CPCL                   |
| Sa 14     | BALADE GUIDÉE "RACONTE-MOI CHAMBOST"                   | 14h30 & 15h30 | Municipalité           |
| Sa 14     | FÊTE PATRONALE - RETRAITE AUX FLAMBEAUX                | 20h30         | Comité des Fêtes       |
| Sa 14     | FÊTE PATRONALE - FEU D'ARTIFICE - BAL                  | 21h           | Comité des Fêtes       |
| Di 15     | FÊTE PATRONALE - ANIMATION                             | 15h           | Comité des Fêtes       |
| Di 15     | FÊTE PATRONALE - SOUPE AUX CHOUX                       | 19h           | Comité des Fêtes       |
| Lu 16     | FÊTE PATRONALE - CONCOURS DE PÉTANQUE                  | 14h30         | Comité des Fêtes       |
| Di 22     | AUTO-CROSS                                             | 9h            | Club Automobile        |

Le Comité des Fêtes et toutes les associations chambostiennes vous remercient de votre participation.

Retrouvez ce calendrier et d'autres infos sur :  
www.chambost-longessaigne.com



# INFOS PRATIQUES

## La Mairie

Place de la Bascule

69770 Chambost-Longessaigne

Tél. 04 74 26 33 85 - Fax 04 74 26 34 72

E-mail : [mairie@chambost-longessaigne.com](mailto:mairie@chambost-longessaigne.com)

SITE INTERNET : <http://www.chambost-longessaigne.com>

SUIVEZ-NOUS sur la **page FACEBOOK** "Chambost-Longessaigne"   
et sur l'application mobile **PANNEAU POCKET**. 

## Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi et vendredi de 8h30 à 12h

Jeudi de 13h30 à 16h30

## Permanence des élus :

Samedi de 10h à 11h

## Bibliothèque

Mercredi de 10h à 12h

et de 16h à 18h30

Samedi de 10h à 12h

## Marché hebdomadaire

Mercredi de 16h à 19h

## Agence postale

Place de la Bascule

69770 Chambost-Longessaigne

Tél. 04 74 70 60 57

Lundi, mardi et jeudi de 9h30 à 12h

Mercredi et vendredi de 15h30 à 18h

Levée du courrier : 9h la semaine

8h le samedi

